



REGLEMENT **et informations**

Acro'Danse, se dote d'un règlement pour faciliter le bon fonctionnement des cours et rappeler, les obligations du club.

- **ENTRAÎNEMENT**

- Les gymnastes et les danseurs doivent être ponctuels et assidus aux entraînements,
- Toute absence ou retard aux entraînements doit être signalée à l'entraîneur et justifiée (par téléphone, mail ou oralement),
- Tenue : Justaucorps (filles) ou short, tee-shirt, jogging, chaussettes. Gymnastique pieds nus ou chaussons spécifiques. Les cheveux longs doivent être attachés. Les bijoux, colliers, boucles d'oreilles, bagues... devront être retirés pour des raisons de sécurité. Une tenue correcte est demandée (pas de torse nu, pas de sous-vêtements visibles...),
- Chaque gymnaste ou danseur doit avoir une bouteille d'eau personnelle,
- Comportement : le respect des autres gymnastes, danseurs, de l'entraîneur, de tous les membres de l'association et du matériel est demandé,
- L'accès aux vestiaires sera autorisé uniquement avant et après la séance, sauf autorisation exceptionnelle de l'entraîneur. Les gadgets inutiles, portables, objets dangereux et friandises sont interdites,
- Aucun enfant n'est autorisé sur l'espace sportif sans la présence de son entraîneur,
- Les choix sportifs de l'entraîneur (contenu d'enseignement, gestion des groupes, composition d'équipes, choix des filières compétitives...) lui appartiennent et ne peuvent être discuté par les gymnastes et/ou leurs parents.

- **MANIFESTATIONS DU CLUB**

(pour tous les adhérents)

- Un calendrier prévisionnel vous sera remis à l'inscription.
- L'adhésion au club sous-entend la participation aux manifestations de l'association,
- Les gymnastes de plus de 14 ans sont sollicités pour aider dès qu'un événement de club a lieu (pour faire des démonstrations, encadrer les plus jeunes, soutenir les bénévoles aux diverses tâches...).

- **COMPÉTITION**

(pour les groupes compétitifs)

- Un calendrier prévisionnel vous sera remis à l'inscription.
- La participation aux compétitions est obligatoire. En cas de force majeure, l'entraîneur devra être prévenu au plus vite de l'absence d'un gymnaste, justifié d'un certificat médical. L'adhérent devra régler l'amende en lieu et place du club dans le cadre d'absence injustifiée.
- Tenue de compétition : la tenue du club est obligatoire pour toutes les compétitions. Justaucorps (fille), Sokol/léotard (garçon). Survêtement du club pour tous les compétiteurs.
- Les déplacements effectués par les parents.

- **LICENCE**

La licence est obligatoire et permet l'assurance du pratiquant si celui-ci se blesse lors d'un entraînement.

- **FORMATION**

Tout adhérent désirant se former pour entraîner et/ou juger pourra se faire connaître auprès des responsables.

- **BÉNÉVOLES**

Le club fonctionne avant tout grâce aux bénévoles (dirigeants, parents...). Nous cherchons des personnes bénévoles pour nous aider durant la saison, alors n'hésitez pas à nous solliciter !

- **COTISATION**

Elle comprend les entraînements pendant la période scolaire (hors vacances) et l'assurance de la fédération française de gymnastique ou autres fédérations.

Votre participation financière permet à l'association de supporter toutes les charges (formations entraîneurs, juges, remboursement déplacement des juges et entraîneurs, licences, engagement compétitions, assurances diverses, SACEM, frais courant...).

L'association ne rembourse pas en cas de départ en cours de saison.

La cotisation marque l'adhésion volontaire, aux statuts et règlements de l'association (disponibles sur demande au bureau de l'association).

Le non-respect d'une de ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive (cotisation non rendue).